

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 14 OCTOBRE 2024

Etaient présents :

Représentants de la mairie / Dominique Lafon, Régine Saint Val

Représentants de parents d'élèves / Sophie de Quatrebarbes, Emmanuelle Seror, Djallel Lacheheb, Louis Vezien, Sophie Attipoe, Tania Pires, Yasmina Milanovic, Céline Frugnac, Amandine Bekhti, Jean Okami, Lorelei Tolegano, Hadia Bagayoko

Enseignants / Isabelle Martinez (RASED), Claire El Ghozi, Stéphanie Peyrat, Sophie Garnier, Aurélia Ossola, Janis Delabrouille, Alicia Jung, Nadia Alves Vieira, Sophie Bernard, Audrey Bensi, Vincent Mantelet, Sandrine Brujon, Pierluigi Filiberti, Sabrina Hatem, Corentine Godin, Charlotte Launay, Anne Scarpa (directrice)

## REPRÉSENTANT DES PARENTS D'ÉLÈVE

### 1.1 Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

PROCÈS VERBAL - Année scolaire 2025-2026 - Académie Versailles, Département Hauts-de-Seine, Commune FONTENAY AUX ROSES, Type d'école Écoles primaires, N°UAI 0921688K

#### Modalités de vote

- Nombre d'inscrits
- Nombre de votants
- Nombre de bulletins blancs ou nuls
- Nombre de suffrages exprimés (S)
- Taux de participation

#### Exclusivement par correspondance

- 554 (vs 549)  
231 (vs 206)  
20 (vs 14)  
211 (vs 192)  
41.70% ( vs 37.52%)

#### Résultats

- Nombre de sièges à pourvoir (N) 15 (vs 14)
- Quotient (S/N) 14.07 ( vs 13.71)

#### Total Sièges pourvus

- F.C.P.E. 125 (vs 116) suffrages, 9 (vs 9 sièges) Tête de liste : Sophie de Quatrebarbes
- ASSOC LOCALES NON AFFILIÉES
- Dont FARENT 51 (vs 57 ) suffrages, 4 (vs 4 sièges) Tête de liste : Eva Oui Voiron
- Dont « Nous, Parents d'élèves » : 35 (vs 19 ) suffrages, 2 (vs 1 siège) Tête de liste : Jean Okami

DE QUATREBARBES	SOPHIE	FCPE
LACHEHEB	DJALLEL	FCPE
SEROR	EMMANUELLE	FCPE
VEZIEN	LOUIS	FCPE
ABID	MICHELE	FCPE
PIRES	TANIA	FCPE
CORREIA	EVELYNE	FCPE

MILANOVIC	YASMINA	FCPE
FRUGNAC	CELINE	FCPE
<b>HOUİ VOIRON</b>	<b>EVA</b>	FARENTS
DORÉ	CINDY	FARENTS
BEKHTI	AMANDINE	FARENTS
FERREIRA	VANESSA	FARENTS
OKAMI	JEAN	Nous, Parents d'élèves
MUTOMBO	OLIVE	Nous, Parents d'élèves

## 1.2 Conseil Municipal des Enfants, CME

Parallèlement aux élections de représentants de parents, la mairie propose pour la deuxième année de procéder aux élections de jeunes représentants. Les élections des représentants au Conseil Municipal des Enfants de l'école du Parc, ont eu lieu le jeudi 10/10 à 14h.

Les élections se sont bien déroulées et ont suivi le mode électoral défini par les soins des auteurs du Projet (Mairie de Fontenay aux Roses). Il s'agissait de faire voter simultanément les élèves de l'école pour deux représentants issus des 2 classes de CM1..

Malgré le nombre important d'électeurs, les élèves candidats ont pu s'exprimer devant leurs pairs face à une assemblée calme et concentrée.

Les 2 élèves élus par leurs pairs à cette occasion sont : Maïwenn Dekkiche en CM1A et Etienne Gagnaire en CM1B. Les CM2 élus en 24-25 conservent leur écharpe. Tous les délégués ont reçu leur écharpe des mains du maire, le jeudi 13/10 lors d'une cérémonie dans la salle du conseil à la mairie de Fontenay aux Roses.

## 1.3 RÔLE DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

“Chers représentants des parents,

Votre rôle essentiel consiste à faciliter le dialogue entre les familles et le personnel de l'école. Vous êtes les interlocuteurs privilégiés des parents d'élèves et pouvez, à ce titre, intervenir auprès de la direction pour évoquer une difficulté particulière ou assurer une médiation, à la demande d'un ou plusieurs parents concernés. ([art. D. 111-11](#) du code de l'éducation).

À noter – Remplacement d'un membre titulaire : En cas d'empêchement provisoire ou définitif d'un membre titulaire siégeant au conseil d'école, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste.

Je vous invite à prendre connaissance du guide EPLE 2025, transmis avec l'invitation au prochain conseil d'école.

Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe enseignante, réunie en conseil des maîtres, souhaite exprimer sa préoccupation face à l'attitude de certains parents dont les comportements récents traduisent une hostilité injustifiée à l'égard de l'institution scolaire.

Depuis la rentrée du 2 septembre, j'ai personnellement été interpellée à plusieurs reprises (quatre fois) de manière agressive et menaçante par différents parents. Ces incidents, bien que ponctuels, sont inhabituels par leur fréquence et leur intensité. L'un d'eux, particulièrement virulent, a nécessité un signalement à ma hiérarchie sous la forme d'un "fait établissement".

Dans ce contexte, il est fondamental que les représentants des parents d'élèves soutiennent l'équipe enseignante et contribuent à apaiser les tensions, plutôt que de relayer des demandes hâties ou infondées susceptibles d'alimenter un climat de défiance. D'autant que la plupart d'entre vous, compte tenu de leur connaissance pointue du terrain peuvent parfaitement répondre aux inquiétudes des parents lorsqu'elles sont formulées, prévenant ainsi toute escalade.

Je vous remercie pour votre engagement et votre vigilance au service du dialogue et de la sérénité au sein de notre communauté éducative. »

→ *Les représentants des parents d'élèves rappelons qu'en cas de problème avec un enfant au sein de l'école la procédure est d'en parler à l'enseignant ou à Mme Scarpa qui est disponible par Mail ou téléphone et peut recevoir les familles. Les représentants des parents sont disponibles pour accompagner la famille lors de cet entretien si elle en fait la demande.*

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le dernier règlement type départemental sur lequel repose la rédaction des règlements intérieurs date de sa dernière actualisation au mois de mai 2012. Le règlement intérieur de l'école qui est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative est établi et revu annuellement par le conseil d'école. Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école. Il est adopté au cours du premier conseil d'école de l'année en cours.

Ce règlement est complété par la Charte de la laïcité et la charte du numérique à l'école.

**École élémentaire du Parc, 4-6 av. du Parc 92260 Fontenay-aux-Roses – Tél. 0143503937 – e-mail [0921688k@ac-versailles.fr](mailto:0921688k@ac-versailles.fr)**

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté à l'unanimité au conseil d'école du 14/10/2025- et conforme au règlement départemental de mai 2021

**Préambule :** Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école tels que les principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement. De plus, l'État protège la liberté de conscience des élèves. Les comportements constitutifs de pressions sur les croyances des élèves ou de tentatives d'endoctrinement sont interdits dans les écoles publiques. La méconnaissance de cette interdiction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe.

**Assiduité :** Les obligations des élèves, définies par l'article L. 511-1 du code de l'éducation incluent l'assiduité qui est traitée conformément aux dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation. Les parents ou responsables légaux de l'élève sont fortement impliqués dans le respect de cette obligation. (conformément à l'article R.131-6 du code de l'éducation). Les dates de vacances scolaires sont données en début d'année : les parents doivent strictement s'y conformer.

**Toute absence doit être justifiée, ou signalée à l'école.** Cependant, conformément à la note de service n° 2009-160 du 30 octobre 2009, les certificats médicaux ne sont exigibles que dans le cas des maladies contagieuses énumérées dans l'arrêté interministériel du 3 mai 1989. Il n'est pas possible de quitter l'école en cours de journée, sauf en cas d'urgence.

**Horaires :** Les cours se déroulent de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 pour toutes les classes, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Des actions pédagogiques complémentaires (APC) sont mises en place 2 fois par semaine pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages et ou sur le projet en cours, sur proposition des enseignants et avec l'accord écrit des parents.

À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

**L'équipe enseignante et le personnel Mairie ne sont pas habilités à garder les enfants en dehors des heures de sortie. Les parents doivent s'organiser pour qu'un adulte soit présent à l'heure de sortie.** Les portes sont ouvertes à 8h20 et 13h50 : la ponctualité est de rigueur.

**Sécurité :** Une fiche de sécurité est remplie par la famille en début d'année. Elle permet de contacter qui de droit en cas d'accident ou de maladie. Elle doit être remplie entièrement et avec soin. Toute modification de situation familiale, ou de numéros de téléphone en cours d'année doit être signifiée par écrit. Les dispositions du RGPT sont applicables aux relations entre l'école et les parents.

Il est impossible d'accompagner une classe en sortie avec une poussette et un bébé.

**Assurance :** Une assurance responsabilité civile et individuelle accident (assurance scolaire et extra-scolaire) est vivement conseillée. Une attestation est demandée en début d'année.

**Vie scolaire :** Les parapluies et les écharpes sont interdits ainsi que les tongs, claquettes et lunettes de soleil. Les élèves ne sont pas autorisés à porter une capuche ou un couvre-chef dans l'enceinte de l'établissement sauf dérogation exceptionnelle. Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. De manière générale, une tenue correcte est exigée. Les seuls ballons autorisés à l'école sont les ballons en mousse de chaque classe.

Jeux autorisés dans l'école à condition de leur bon usage: Élastique, Corde à sauter, billes. **Le conseil des maîtres se réserve le droit de modifier le présent article.** La bonne utilisation du numérique dans l'école fait, par ailleurs, l'objet d'une charte.

**Coopérative :** La coopérative contribue au bien-être des enfants à l'école en la rendant plus agréable et plus solidaire : y adhérer n'est pas obligatoire.

**Cantine :** **L'inscription se fait en mairie.** Les absences doivent être signalées de préférence par écrit, avec date et signature via le cahier de correspondance. Le self est ouvert dès 12h : l'accueil des enfants s'y fait par niveau (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Après ou avant le repas, suivant les services, des activités peuvent être proposées aux enfants (activités sportives, activités artistiques).

La bonne tenue à table et le respect des autres durant le repas ou les activités sont la règle.

**Etudes :** **L'inscription se fait en mairie.** Les absences doivent être signalées de préférence par écrit, avec date et signature via le cahier de correspondance. L'étude se déroule en deux parties : l'enfant inscrit uniquement au goûter pourra quitter les lieux à 17h. De 17h à 18h, les études sont surveillées.

**Garderie :** Elle est payante et organisée par la municipalité pour tous les enfants de 7h30 à 8h20 à l'école du Parc et de 18h à 18h30 à l'école maternelle Jean Macé.

**Objets numériques et objets de valeur :** L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques (montre connectée) est interdit conformément à l'article L. 511-5 du code de l'éducation. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de ces objets. En cas d'utilisation, l'élève risque une sanction, une convocation des parents et/ou la saisie de l'appareil selon le cas. La bonne utilisation du numérique dans l'école fait, par ailleurs, l'objet d'une charte.

**Plan Vigipirate :** **Pas de regroupement aux abords de l'école en dehors des heures d'entrée et de sorties de l'école.** Il est important de ne pas s'attarder par mesure de précautions.

**Les élèves :** chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par le règlement intérieur. Les élèves doivent, notamment, utiliser un langage approprié aux relations au sein d'une communauté éducative, respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur ont été apprises.

D'après l'article R. 411-11 du code de l'éducation, il est inséré un article R. 411-11-1 créé par le décret du 14 août 2023 (extrait) : « Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, met en œuvre toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève pour une durée maximale de cinq jours. Si le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de

l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école ». Toute situation d'intimidation fera l'objet d'une étude par la cellule harcèlement de circonscription selon le protocole établi par le plan de prévention. Après analyse, les parents des enfants concernés peuvent être informés. Les membres de la cellule harcèlement pourront organiser et mener des entretiens.

**Les personnels :** Tous les personnels ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Ils doivent être, en toutes occasions, garants du respect des principes fondamentaux du service public d'éducation et porteurs des valeurs de l'École.

Tous les personnels de l'école ont droit au respect de leur statut et de leur mission par tous les autres membres de la communauté éducative ; les membres de l'enseignement public bénéficient de la protection prévue par l'article L. 911-4 du code de l'éducation et par l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

**En cas de manquement au présent règlement, l'école pourra prendre toute mesure appropriée.**

→ *Les représentants des parents d'élèves ont rappelé les propositions formulées par les enseignants avant l'été afin d'aménager des activités dans la cour : peinture au sol (piste de course, damier), boîte à livre, plateau sur les tables permettant de dessiner. Ces aménagements permettraient aux enfants de disposer de plus de jeux sans avoir besoin d'apporter ceux de la maison.*

## STRUCTURE DE L'ÉCOLE

	Nbre	lundi	mardi	jeudi	vendredi	ENSEIGNANTS	
CP A	25	X	X		X	CLAIRE EL GHOZI	71
				X		CHARLOTTE LAUNAY	
CPB	24	X	X	X	X	STÉPHANIE PEYRAT	
CPC	22	X	X	X	X	SOPHIE GARNIER	
CE1A	24	X	X	X	X	AURELIA OSSOLA	71
CE1B	23	X	X	X	X	JANIS DELABROUILLE	
CE1 C	24	X	X	X	X	ALICIA JUNG	64
CE2A	22	X	X	X	X	JULIE LE TROCQUER	
CE2B	21	X	X	X	X	NADIA ALVES VIEIRA	64
CE2C	21					SOPHIE BERNARD	
CM1A	29	X	X	X	X	AUDREY BENSI	56
CM1B	27	X	X	X		VINCENT MANTELET	
					X	CHARLOTTE LAUNAY	
CM2A	27	X	X	X	X	SANDRINE BRUJON	82
CM2B	28	X	X	X	X	PIERLUIGI FILIBERTI	
CM2C	27	X	X	X	X	SABRINA HATEM	
ULIS		X	X	X	X	CORENTINE GODIN	
<b>TOTAL</b>	<b>344</b>						<b>344</b>

## PROJETS D'ÉCOLE

### 1. Les évaluations CP/CE1/CE2/CM1 et CM2 2025-2026

Tous les niveaux ont bénéficié d'évaluations standardisées. Les passations ont été organisées par chaque école du 8 au 18 septembre 2025.

Un second temps d'évaluation des élèves de CP à mi-parcours doit se tenir entre le lundi 12 janvier et le vendredi 23 janvier 2026. Il s'agit d'évaluer en milieu d'année les apprentissages des élèves et permettre d'adapter les enseignements en fonction de nouveaux besoins identifiés.

**LSU :** Livret Scolaire Unique Les dates de consultation des livrets pour l'année scolaire 2025-2026 ont été fixées par le conseil des maîtres de l'école au 31/01/2026 pour le 1er semestre et au 28/06/2026 pour le second.

## 2. Projets à dominantes culturelles

**CONSERVATOIRE.** Le Conservatoire a proposé plusieurs thèmes sur lesquels la rédaction d'un projet était nécessaire.

- L'enseignante d'ULIS a choisi de rédiger un projet sur « La grande parade des animaux » et son projet a été retenu par la commission d'attribution (IEN et Conservatoire). Les élèves de l'ULIS se rendent au conservatoire tous les jeudis de 9h30 à 10h30.
- De même, les enseignants ont formulé des vœux sur la liste de spectacles et concerts proposés, et la même commission a retenu les candidatures suivantes :  
Spectacle Echo d'Escale » CM1A, « Spectacle des professeurs » CPA, CE1A, CE1B et CE1C, Concerts « Le Piano avec l'accent russe » CE2B et CE2C, « C'est un concert » CM2A,

**SUBVENTION MAIRIE.** Projet subventionnés par la mairie (à valider en commission (ces projets font l'objet d'une fiche projet à envoyer à l'IEN))

**POTERIE :** CM1A et B, CM2A, B et C « « L'arbre au fil des saisons » » » coût 6000€ dont 5500€ à subventionner par la mairie. Le reste est pris en charge par la coopérative. Les classes sont prises en demi groupe. Chaque élève bénéficie de 4 séances.

**DANSE :** CE2A, B et C « **Dansons !** » coût 4000€ dont 2600€ à subventionner par la mairie. Le reste est pris en charge par la coopérative.

**DISPOSITIF NATIONAL ECOLE ET CINÉMA.** Les CM1 et les CM2 sont inscrits au dispositif national Ecole et Cinéma (DSDEN) et participeront au visionnage des films « Le peuple loup » Tomm Moore », « La Tortue Rouge » Michael Dudok de Wit, « Une année polaire » Samuel Collardey au cinéma de Châtillon.

**MÉDIATHÈQUE.** Les élèves de toutes les classes participent à des sorties ponctuelles et thématiques à la médiathèque etc. Par exemple, en octobre, quatre expositions mettent à l'honneur les couleurs et en novembre/ décembre, il s'agira du 46e Salon "L'Art à Fontenay". Toutes les classes de l'école ont obtenu un créneau de visite pour chacune de ces expositions.

**THEATRE DES SOURCES.** Malgré la fermeture temporaire du Théâtre des Sources et du Cinéma le Scarron, le théâtre propose un certain nombre de spectacles qui seront délocalisés à l'espace « Rosa Bonheur », à la médiathèque et parfois dans les école.

Les enseignants de l'école se sont tous inscrits à plusieurs spectacles. L'attribution des créneaux n'est pas encore finalisée.

→ **Les représentants des parents ont demandé des précisions sur les financements des projets, leur renouvellement et la conduite du projet de l'année scolaire précédente.**

- Le projet Danse qui avait été déposé dans le cadre du CNR a été annulé suite à des coupures budgétaires du Ministère. L'argent engagé par l'école pour faire venir les danseurs en début d'année vient d'être remboursé mais la suite du projet n'a pu avoir lieu.
- Le coût moyen d'un intervenant artistique est de l'ordre de 80€ de l'heure.
- Les financements sont très limités et demande un fort investissement des équipes pour monter les dossiers de demande de subvention et justifier la finalité pédagogique de chaque action.
- L'école et les parents demandent à la Mairie de bien prendre en compte la taille de l'école dans l'attribution des financements, l'école du Parc est la plus grande de la circonscription.

## Activités sportive

**Projet Yoga.** Les 3 classes de CE1 se sont engagées dans un projet « Yoga » et une enseignante de yoga intervient tous les lundis matin jusqu'à Noël . Elle anime 3 sessions de yoga sur chacune des 3 classes. Ce projet est entièrement financé par la coopérative de l'école et par les dons de parents de CE1. L'équipement (tapis) a été entièrement payé par la coopérative de l'école.

**Tournoi de handball 34 communes.** Le comité des Hauts de Seine de la fédération française de handball propose en partenariat avec le conseil départemental à l'ensemble des 36 communes, un tournoi de handball avec les élèves de CM2. Chaque commune sera représentée par une classe de CM ou deux équipes (1 fille/ 1 garçon) seront constituées Les classes de CM2 se sont inscrites à ce tournoi.

## Sorties scolaire

### Assurances scolaires : Rappel

Pour les activités scolaires obligatoires : L'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) : L'assurance scolaire est obligatoire. trois circulaires rappellent cette obligation (La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 la circulaire n° 2001-078 du 3 mai 2001 et la Circulaire du 13-6-2023 qui remplace celle de 99 sur les sorties scolaires)

Pour les activités périscolaires, Les organisateurs peuvent exiger des élèves qu'ils soient assurés.

→ **Les représentants des parents d'élèves ont demandé des précisions concernant les possibilités de sortie scolaire et l'usage des cars.**

- La municipalité de Fontenay-aux-Roses ne dispose plus de car en propre. Elle fait appel à un prestataire extérieur. La location d'un car à la journée est d'environ 1000 euros.
- La dotation de base est d'une demi-journée de car par classe. En mutualisant les sorties à 2 classes, les enseignants peuvent organiser une sortie à la journée/an.
- Les enseignants peuvent compléter cette offre par le financement de projet spécifique (voir plus haut), les transports en commun ou à pied. L'école du Parc a la chance d'être située proche des équipements culturels de la ville (Gymnase, médiathèque, théâtre et cinéma, piscine, conservatoire). Les enseignants de CM1, CM2 utilisent parfois le RER pour se rendre à Paris comme ce fut le cas l'an passé mais cela nécessite une organisation particulière plus complexe surtout dans les petites classes.

- Les enseignants rappellent par ailleurs que de nombreux élèves ne connaissent pas le Parc de Sceaux ou l'arboretum de la vallée au loup situé à proximité.

## Divers

**EILE. L'Enseignements Internationaux de Langues Étrangères (Eile)** est un enseignement optionnel assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France. Comme chaque année, les cours de EILE, vont débuter dans certaines écoles de Fontenay Aux Roses : ARABE : Roue A ,

**Élèves en difficulté.** En septembre 2025 nous comptons :

1. PPRE : le programme personnalisé de réussite éducative : 15 PPRE mais ce nombre est appelé à être régulièrement modifié.
2. PAI : le projet d'accueil individualisé 21 mais 10 sont encore en attente malgré les relances.
3. PAP : le plan d'accompagnement personnalisé 5
4. PPS : le projet personnalisé de scolarisation 22 + 4 PPS en attente

**PRÉVENTION.** La mairie de Fontenay aux Roses, en accord avec l'Inspection départementale organise des ateliers d'actions d'éducation et de promotion de la santé, sur la thématique des relations entre les jeunes, ayant pour objectif principal la promotion de la vie sociale et la prévention du harcèlement pour les classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école du Parc sur les temps scolaires les 03/11, 4/11 et 06/11 (temps scolaire / association J.BUS Association des PEP 92 ).

<http://www.pep92.ac-versailles.fr>

→ L'équipe éducative tient à attirer l'attention des parents sur le fait qu'il n'y a plus de médecin scolaire dans l'école ni même à Sceaux. Les dossiers sont désormais traités à Nanterre ce qui ne va pas sans difficultés. Les délais sont rallongés. Certains enfants auraient besoin d'un suivi avec un orthophoniste mais c'est très compliqué.

## Sécurité des écoles

**VIGIPIRATE.** La posture Vigipirate « Été-Automne 2025 » prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Intégrant les mesures additionnelles activées le 14 juin 2025 en raison de la dégradation sécuritaire au Proche et Moyen-Orient, elle maintient l'ensemble du territoire au niveau « urgence attentat ».

Un effort tout particulier reste porté sur la sécurité :

- des lieux de culte et des établissements scolaires,
- des rassemblements festifs, culturels et religieux,
- des transports ainsi que des bâtiments publics et institutionnels,
- du numérique.

Ces mesures Vigipirate traduisent la volonté du Gouvernement en termes de préparation, de vigilance et de réaction face aux menaces. La plateforme [www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr) permet d'avoir un éclairage plus précis et ainsi « faire face ensemble ».

- Signaler sans délai aux forces de l'ordre tout individu, objet ou véhicule suspects ;
- Déclencher les Plans particuliers de Mise en Sûreté en cas d'intrusion d'un individu suspect ou menaçant.

**PPMS Plan Particulier de Mise en Sûreté.** Les élèves de l'école du Parc ont participé à 1 exercice du PPMS. Un exercice de simulation de type « attentat intrusion » le mardi 14/10/2025

**Le Festival du Livre.** Le Festival du Livre est présent à l'école du lundi 10/11 au vendredi 17/11/2025. Tout comme l'année dernière, les élèves de chaque classe sélectionnent certains des livres exposés puis indiquent à leurs parents les titres à commander en ligne. Le bénéfice de 20% de la recette sera prélevé sous la forme de livres pris sur place ou commandés.

**Photographe.** Le photographe était présent le lundi 13/10/2025. Cette année, il proposait également la possibilité d'être photographié en famille (1 photo N/B et 1 photo couleur 15/25) Toutes les commandes se feront directement sur son site. Le bénéfice sera versé sur le compte de la coopérative de l'école.

→ Prochain conseil d'école le mardi 03/02/2025.

## Points "Mairie"

- Pause méridienne
- Intervention de Régine Saint Val, coordinatrice de la PM de l'école du Parc
- Travaux et équipement

PARC 1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE 2025	
<b>ORGANISATION GLOBALE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Un animateur par classe de CP (3) avec aide de 4 CM ou CE2 sur la base du volontariat pour la ligne de self et le tri.</li><li>● Séparation cour par niveau (CP +CE1 Coté préau jaune et CE2, CM1 et CM2 Coté préau bleu)</li><li>● Repas par ordre de passage entre enfant et adulte.</li><li>● Roulement des animateurs pour le passage au self des 3 CE1 + 3 CE2+1 CM1 (5 Animateurs)</li><li>● Deux services pour les CM dans le self adulte (4 animateurs) manque 1 animateur pour le moment roulement à trois.</li><li>● Rotation des classes à des heures de repas différents par jour et en adéquation avec les rotations de sport (respectant la demande des enfants) et des autres activités proposées.</li></ul>
<b>POINT DE BLOCAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Absences et remplacements.</li><li>● Encadrement par le personnel mairie (difficultés en présence 1h30).</li><li>● Manque un agent pour l'encadrement spécifique ULIS quand cela est nécessaire.</li><li>● Organisation par temps de pluie difficile à mettre en place bien que des salles soient disponibles.</li><li>● Il faudrait des préaux extérieurs en toile tendue.</li></ul>
<b>DIFFICULTÉS ET PROBLÈMES RENCONTRÉS DEPUIS LA RENTRÉE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Quand absence d'agents, charge de travail multipliée pour les adultes si pas de remplacement.</li><li>● Gestion des enfants de L'Ulis par moment 5 ou 6 enfants présents chaque jour (changements de repères par rapport au passage en classe supérieur).</li><li>● Gestion des PAI médicamenteux et repas (Adultes référents).</li><li>● Certains enfants ne respectent pas les règles de vie et de fonctionnement mises en place, le rappel est quasi quotidien.</li></ul>
<b>ATELIERS ET PROJETS PROPOSÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Sports au gymnase du Parc 4 fois par semaine sur des créneaux de 2 fois 1h00 (16 enfants ou une classe par temps de pluie 12h00 12h55 et 13h00 13h55)</li><li>● Dessin 1 fois par semaine le jeudi 2 fois 1 heure (14 enfants) roulement de vacances à vacances.</li><li>● Hip hop 1 fois par semaine le jeudi 2 fois 1 heure (12/ 14 enfants)</li></ul>

<b>POINTS POSITIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon échange et bonne coopération avec la direction de l'école, les enseignants, les éducateurs sportifs, les intervenants, les équipes de cuisine, d'entretien et le gardien.</li> <li>• Echange d'informations entre les enseignants et les animateurs référents et/ou la référente Mme SAINT-VAL</li> <li>• Utilisation du self communal par les enfants, durée allongée et plus calme (ex : les CP ont en moyenne 40 min de temps de repas)</li> <li>• Affichage des informations nécessaires (jours de pm pour les enfants de l'ULIS ou info sur rdv médicaux.)</li> <li>• Appel des parents par Mme SCARPA quand un enfant est malade et surveillance par elle devant son bureau.</li> </ul>
------------------------	--

## ***ORDRE DE PASSAGE À LA PAUSE MÉRIDIENNE DU PARC 1ERE PÉRIODE***

	Self enfants			Selfs adultes.	
	12h05-12h35	12h40-13h10	13h10-13h40	12h05-12h40	12h45-13h15
LUNDI	CP (A, B, C)	CE1 (A, B, C)	CE2 (A, B, C) +CM1 A	CM1 B CM2 A	CM2 B CM2 C
MARDI	CP (A, B, C)	CE1 (A, B, C)	CE2 (A, B, C) +CM1 B	CM1 A CM2 B	CM2 A CM2 C
JEUDI	CP (A, B, C)	CE1 (A, B, C)	CE2 (A, B, C) +CM1 A	CM2 C CM1 B	CM2 A CM2 B
VENDREDI	CP (A, B, C)	CM1 B CE1 (A, B, C)	CE2 (A, B, C)	CM2 A CM2 B	CM2 C CM1 A

**2025**

### ***SPORT : Semaines Impaires***

*Lundi : 1<sup>ère</sup> heure CM2 B/2<sup>ème</sup> heure CM2 A*

*Mardi : 1<sup>ère</sup> heure CE1 A/2<sup>ème</sup> heure CE1 B*

*Jeudi : 1<sup>ère</sup> heure CE2 A/2<sup>ème</sup> heure CE2 B, CE2 C 1 FOIS SUR 2*

*Vendredi : 1<sup>ère</sup> heure CM1 A/2<sup>ème</sup> heure CM1 B*

### ***SPORT : Semaines Paires***

*Lundi : 1<sup>ère</sup> heure CM2 C/2<sup>ème</sup> heure CE1 C*

*Mardi : 1<sup>ère</sup> heure CE1 A/2<sup>ème</sup> heure CE1 B*

*Jeudi : 1<sup>ère</sup> heure CE2 C/2<sup>ème</sup> heure CE2 B, CE2 A 1 FOIS SUR 2*

## **Vendredi : 1<sup>ère</sup> heure CM1 A/2<sup>ème</sup> heure CM1 B**

**HIP HOP Les jeudis : 1<sup>ère</sup> heure CM2 A 2<sup>ème</sup> heure CM1 B.**

**A PARTIR DU JEUDI 18 SEPTEMBRE JUSQU'AU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025**

**DOUBLE DUTCH : DU 10 NOVEMBRE JUSQU'AU 16 DÉCEMBRE 2025**

**ARTS PLASTIQUE LES JEUDIS : DU JEUDI 18 SEPTEMBRE AU 20 Décembre 2025 (LISA) 1<sup>ère</sup> heure CE1 /2<sup>ème</sup> Heure CM2 C.**

## **Points Parents**

**Les parents ont soumis tardivement leurs points au conseil d'école. Ils ont néanmoins tenu à aborder les points suivants.**

### **1. Encadrement et projet pédagogique**

#### **Toilettes et pause méridienne.**

- Problèmes récurrent dans les toilettes
- Occupation des enfants sur le temps périscolaire association lire et faire lire, atelier échecs, dessins...
- Encadrement pendant les repas. Voir à faire des rencontres intergénérationnelles avec bénévoles club seniors ?

→ *L'école et la Mairie précisent que les enfants doivent demander à une adulte pour aller dans le préau et passer par l'intérieur. Le nombre d'enfants à l'intérieur des toilettes est ainsi limité.*

→ *Il est de nouveau préciser que si il y a un problème avec un enfant, il ne faut pas hésiter à prendre rendez-vous avec la directrice. Les équipes sont très vigilantes et prennent les mesures appropriées dès qu'un événement survient.*

#### **Sortie et projet pédagogiques**

- Les parents et les enfants aimeraient que de plus nombreuses sorties puissent être organisées et un peu plus diversifiées.
- Est-ce vrai que les cars ne sont plus pris en compte dans les budgets projets de la ville ?
- Comment est dépensé/redistribué l'argent de la coopérative de la kermesse ?

→ *Ces points ont été traités plus haut. voir Sortie scolaire et projet culturel. De façon générale, les classes bénéficient d'une sortie en car à la journée pour 2 classes. L'argent de la coopérative sert à financer les projets culturels et les sorties en compensant les baisses de subvention de part et d'autre.*

### **2. Aménagement**

#### **JEUX ET ACTIVITÉS DANS LA COUR.**

Les représentants réitèrent les demandes d'aménagement formulées par l'équipe éducative avant l'été. Seul le tracé du terrain de foot et une marelle ont été réalisés. Nous demandons :

- peinture au sol (piste de course, damier, etc),
- boîte à livre,
- plaque sur les tables pour pouvoir dessiner...

Nous sommes persuadés que ces aménagements peuvent contribuer à améliorer le climat scolaire en occupant les enfants pendant la récréation notamment à midi et canaliser leur énergie. Cela pourrait faire l'objet d'un projet à construire avec les enfants. Nous demandons à ce que ces réalisations soient inscrites au budget municipal cette année.

**TOILETTES.** Mise en place d'un détecteur de fumée dans les toilettes

**RÉFECTOIRE.** Ouverture d'une porte entre les deux salles à manger de façon à simplifier la surveillance et la circulation des élèves qui doivent passer par l'extérieur de l'école.

### **Adaptation d'urgence au changement climatique.**

L'année dernière les écoles ont été fermées à cause de la canicule. Les enfants et les enseignants ont souffert les jours précédents/suivants mettant leur santé en danger. Sans attendre la rénovation de l'école ou la végétalisation de la cour nous demandons des mesures d'urgence afin d'anticiper la prochaine canicule qui pourrait arriver dès les mois d'Avril.

Le site Archiv'Class du ministère de l'Education National suggère des pistes intéressante à moindre coût :

[https://archiclasse.education.fr/IMG/pdf/fiche\\_4\\_le\\_mobilier\\_-confort\\_d\\_e\\_te\\_.pdf](https://archiclasse.education.fr/IMG/pdf/fiche_4_le_mobilier_-confort_d_e_te_.pdf)

[https://archiclasse.education.fr/IMG/pdf/fiche\\_5\\_comment\\_faire\\_confort\\_d\\_e\\_te\\_.pdf](https://archiclasse.education.fr/IMG/pdf/fiche_5_comment_faire_confort_d_e_te_.pdf)

- Mise en place de treillis ou autres toile d'ombrage amovible dans la cours
- Installer des Brumisateurs ou Asperseur à brancher sur des tuyau adapté au robinet
- Mettre des couvertures de survie ou des filtres réfléchissant sur les vitres des salles de classe
- Installer des ventilateurs à pales au plafond dans les classes et la cantine
- Planter un arbre dans la cours de l'École du Parc (près de l'escalier)

### **Aux abords de l'école.**

Les abords de l'école sont en travaux dans le cadre de la refonte du Parc Sainte Barb. **Les parents signalent qu'il n'y a plus d'éclairage public devant l'école et la nuit tombe de plus en plus tôt.**

Par ailleurs ils font les propositions suivante

- déplacer le serpent qui va de fait devoir être démonter pour le mettre en haut de la rue du parc au niveau de la départementale. Cela fait de nombreuses années que nous demandons la sécurisation du carrefour et la signalisation de la présence de l'école.
- mettre des rack à vélo et à trottinette pour que les enfants puisse accrocher leur véhicule (de nombreux parents sont obligé de les rapporter)
- planter de la citronnelle et de la menthe dans les arbuste du parc et de la place pour limiter la nuisance des moustique l'été (en plus ça sent bon)

→ **La Mairie propose d'organiser un rendez-vous avec les services techniques afin d'étudier la faisabilité des demandes.**

**Fin de la réunion à 20h15, secrétaire de séance Sophie de Quatrebarbes**